



Traité Ketouvat

Michna 3 - Chapitre 10

היו שם נכסים בראוי, אינן כבמתקן. רבי שמעון אומר, אפלו יש
שם נכסים שאין להם אחריות, אינו כלום, עד שיהיו שם נכסים
שיש להן אחריות יותר על שתי הכתבות דינר:

Si le défunt a laissé (outre les deux douaires) des biens en expectative, cet héritage en prévision ne donne pas de droits ultérieurs, Rabbi Chim'on dit : Quand même le père aurait laissé lui-même des biens mobiliers, cela ne suffit pas pour donner le droit de réclamer ces douaires, jusqu'à ce qu'il y ait des immeubles d'une valeur excédant au moins d'un dinar le montant.



1 Histoire pour Chabbath, Tome 2 (Binyamin Benhamou)

Enfin en livre, les fameuses histoires racontées en vidéos par Binyamin Benhamou. Emouvantes et inspirantes, ces histoires sont à lire et à relire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions